



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 2 mai 2014
(OR. en)**

9127/14

**EDUC 132
SOC 308**

NOTE

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents (1 ^{re} partie)/Conseil
n° doc. préc.:	8884/14 EDUC 125 SOC 304
Objet:	L'éducation transfrontière: nouvelles perspectives et nouveaux défis - <i>Débat d'orientation</i> (Débat public, en application de l'article 8, paragraphe 2, du règlement intérieur du Conseil [proposé par la présidence])

Après avoir consulté le Comité de l'éducation, la présidence a élaboré le document de réflexion ci-joint, qui servira de base au débat d'orientation qui aura lieu lors de la session du Conseil "Éducation, jeunesse, culture et sport" des 20 et 21 mai 2014.

L'éducation transfrontière: nouvelles perspectives et nouveaux défis

Document de réflexion de la présidence

L'éducation et la formation connaissent actuellement une évolution qui voit s'estomper les frontières. Si, pour la plupart des Européens, l'éducation et la formation s'inscrivent dans des frontières et des systèmes nationaux – voire régionaux –, l'éducation transfrontière est un phénomène croissant, quoique encore limité, qui apparaît en Europe à la faveur de l'internationalisation, de la concurrence et d'Internet.

Dans ce contexte, l'éducation transfrontière correspond d'abord au fait que des prestataires d'éducation et de formation se rendent dans d'autres pays afin d'y dispenser des programmes d'études. Cela peut se faire de manière traditionnelle, en présentiel, ou par des moyens numériques/en ligne, ou en combinant ces deux méthodes ("blended learning" – apprentissage mixte).

Les formes traditionnelles d'éducation sans frontières ont de plus en plus de succès, même si leur masse critique reste limitée à certains États membres de l'UE. Cet enseignement est souvent de type privé et passe par des campus délocalisés, des contrats de franchise et de certification. Une récente étude de l'UE¹ a permis de cartographier la situation dans l'UE et d'étudier les risques, les avantages et les enjeux en termes de qualité liés à ce phénomène. Même si les autorités nationales y apportent des réponses différentes, bon nombre des questions qui se posent sont les mêmes partout: elles portent sur la qualité et la quantité de ce qui est fourni par les systèmes nationaux d'enseignement, sur le financement, sur la couverture des coûts et les droits d'inscription, sur la notion de service lorsqu'il s'agit d'enseignement privé, sur la liberté d'accès et de circulation, sur les entraves à l'exercice par les prestataires de leurs activités, sur la reconnaissance des crédits et des diplômes et sur la langue dans laquelle les cours sont donnés.

¹ *Delivering Education across Borders in the European Union*, 2013, accessible sur http://ec.europa.eu/education/library/study/borders_en.pdf

S'agissant de l'utilisation transfrontière des ressources en ligne, elle se développe rapidement grâce à la diffusion des TIC et des ressources éducatives libres (REL), et en particulier grâce au développement des cours en ligne ouverts et massifs (les MOOC) qui pourraient révolutionner la conception de l'enseignement. Des initiatives prises au niveau de l'UE et par des groupements nationaux et internationaux d'établissements d'enseignement visent à exploiter les avantages que devraient apporter ces ressources: permettre aux apprenants d'accéder plus largement à l'éducation et à la formation et aux prestataires de toucher un plus large public d'apprenants, sans être limités par les frontières nationales.

La question de la qualité des prestations transfrontières, tant hors ligne qu'en ligne, est abordée dans les conclusions du Conseil sur l'assurance de la qualité à l'appui de l'éducation et de la formation, qui doivent être adoptées par les ministres avant le débat d'orientation. Ces conclusions encouragent la coopération transfrontière et le recours à des organes (y compris des agences) d'assurance de la qualité au niveau transfrontalier pour étayer le fonctionnement de l'éducation transfrontière, la mobilité à des fins d'apprentissage et les programmes communs, ainsi que pour traiter les questions liées à l'assurance de la qualité pour ce qui est de l'évaluation et de la certification des nouveaux modes d'apprentissage en ligne.

Si ces nouvelles tendances naissent souvent dans l'enseignement supérieur, elles ne lui sont nullement réservées. Ainsi, l'EFP initiale et continue et la formation des adultes peuvent aussi tirer profit de ces nouveaux outils. Même dans le secteur scolaire, les plateformes européennes telles que eTwinning ont créé des perspectives d'ouverture de l'éducation grâce à la mobilité virtuelle.

Questions pour le débat d'orientation

Compte tenu de ces évolutions et des conclusions que le Conseil se propose d'adopter sur l'assurance de la qualité à l'appui de l'éducation et de la formation, les ministres sont invités à répondre aux questions suivantes:

- a) Comment évaluez-vous, pour votre pays, les perspectives et les défis liés à l'éducation transfrontière? En particulier, quelles en sont les implications en termes d'assurance de la qualité et comment pourrait-on en faciliter l'accès pour les prestataires et la reconnaissance pour les apprenants?**
- b) Quelle valeur ajoutée l'UE peut-elle apporter pour ce qui est de promouvoir, de faciliter et de développer l'assurance de la qualité pour les différentes formes d'éducation transfrontière?**

Afin de donner l'occasion à tous les ministres de s'exprimer, et pour favoriser un débat plus interactif, les interventions devraient être aussi brèves et concises que possible. Les ministres auront ainsi la possibilité d'intervenir plus d'une fois.

Le vœu de la présidence n'est pas seulement que les ministres quittent le lieu de réunion avec des idées dont ils pourront débattre dans leurs capitales, mais aussi de donner des orientations qui pourraient servir à l'avenir pour élaborer la politique de l'UE dans ces domaines, en se fondant partiellement sur les conclusions du Conseil sur l'assurance de la qualité et en les complétant.
